



Ville de Cannes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,
Vice-Président du département
des Alpes-Maritimes,**

CERTIFIE

Que l’avis d’enquête publique et l’arrêté préfectoral en date du 5 mai 2017, prescrivant l’ouverture d’une enquête publique préalable à déclaration d’intérêt général en vue de l’entretien des vallons du Devens et des Gabres – commune de Cannes, ont été affichés en mairie principale et en mairies annexes le 10 mai 2017. Cet affichage sera effectué jusqu’au 30 juin 2017 inclus.

Cannes, le **12 MAI 2017**

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



Max ARTUSO